



# RÉFORME DU RÉGIME DES CATASTROPHES NATURELLES : ENJEUX, OBLIGATIONS ET ADAPTATIONS STRATÉGIQUES



## OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre le cadre juridique et les mécanismes du régime des catastrophes naturelles.
- Analyser les impacts de la réforme récente sur les différents acteurs.
- Développer des stratégies opérationnelles et pratiques pour intégrer ces changements.

## PUBLIC

Courtiers et agents d'assurance. Gestionnaires de sinistres. Collectivités territoriales. Entreprises à risque d'exposition. Responsables juridiques ou opérationnels.

## PRÉREQUIS

Bonne connaissance du portefeuille clients du cabinet.

## COMPÉTENCES ACQUISES

Capacité à réduire les résiliations, fidéliser les clients et valoriser les atouts du cabinet face à la concurrence.

## FORMATEURS

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting.

## TARIF :

A partir de 1400 € HT

**MODALITÉ D'ACCÈS :** Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning :** Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PROGRAMME

### 1. INTRODUCTION AU RÉGIME DES CATASTROPHES NATURELLES

- **Historique et fondements juridiques :**
  - Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 et articles L.125-1 à L.125-6 du Code des Assurances.
  - Rôle de l'arrêté interministériel pour la reconnaissance d'une catastrophe naturelle.
- **Fonctionnement du mécanisme d'indemnisation :**
  - Critères techniques et scientifiques.
  - Répartition des responsabilités entre assureurs, assurés, et État.

### 2. ENJEUX ET LIMITES DU RÉGIME AVANT RÉFORME

- **Les défis liés à la gestion des sinistres :**
  - Délais d'indemnisation et problématiques récurrentes (exemple : sécheresse et réhydratation des sols).
- **Les risques climatiques croissants :**
  - Données et tendances actuelles (inondations, tempêtes, sécheresses).
  - Études de cas d'événements récents.

### 3. RÉFORME DU RÉGIME DES CATASTROPHES NATURELLES : ANALYSE DES NOUVEAUTÉS

- **Loi n°2021-1837 du 28 décembre 2021 et décret n°2022-847 du 3 mai 2022 :**
  - Réduction des délais pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
  - Obligations des assureurs : notification et délais d'indemnisation (21 jours maximum).
  - Nouvelles garanties : intégration des sécheresses et évolutions des contrats d'assurance.

### • Impact sur les acteurs clés :

- Collectivités locales : renforcement des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
- Assurés : démarches simplifiées et droits renforcés.

### 4. ADAPTATION STRATÉGIQUE ET OUTILS PRATIQUES

- **Cartographie et anticipation des risques :**
  - Méthodes d'analyse et d'évaluation des zones à risque.
  - Intégration des risques climatiques dans les stratégies des entreprises et collectivités.
- **Gestion des sinistres et résilience :**
  - Outils opérationnels pour une gestion optimisée des sinistres.
  - Préparation des entreprises et collectivités pour limiter les impacts économiques.

### 5. ÉTUDES DE CAS ET ATELIERS PRATIQUES

- Analyse comparative : gestion d'un sinistre avant et après réforme.
- Simulation : élaboration d'un plan d'action adapté aux nouvelles obligations.
- Étude de cas concret : collaboration entre assureurs et collectivités locales.

### 6. PERSPECTIVES FUTURES ET SYNTHÈSE

- Adaptation aux évolutions climatiques et interactions avec les politiques européennes.
- Résumé des acquis et échanges sur les bonnes pratiques.

## PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

